



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 4

DEUXIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

DIX HEURES

Sont lus une première fois, un à un, les projets de loi mentionnés ci-après et dont l'objet a été indiqué :

(N° 3) — *Loi modifiant le Code de la route/The Highway Traffic Amendment Act*,
(M. le ministre CHOMIAK)

(N° 202) — *Loi modifiant la Loi sur les services de santé et la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Amendment and Health Services Insurance Amendment Act*.
(M. GERRARD)

Présentation et lecture de pétitions :

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que la ministre de la Santé envisage de prendre des mesures sérieuses afin de pourvoir les postes vacants d'infirmières dans les foyers de soins personnels de la ville de Virden et qu'elle envisage de rouvrir les lits qui avaient été fermés en raison du manque d'infirmières et de s'engager à assurer le retour à Virden des personnes âgées qui ont dû quitter leur communauté, accordant ainsi la priorité aux besoins de ces personnes, et ce, dès que des lits seront disponibles. (W. R. Gardner, N. Cannon, M. Delvenne et autres)

M^{me} TAILLIEU — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'achèvement des travaux de division de la route transcanadienne à Headingley en 2008 une priorité du gouvernement provincial et qu'il envisage d'examiner la possibilité de prendre d'autres mesures visant à améliorer la sécurité des automobilistes pendant ces travaux. (J. Ham, J. Milowski, L. Milowski et autres)

M. LAMOUREUX — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le premier ministre et son gouvernement à reconnaître l'importance de l'immigration pour notre province en améliorant et en renforçant le programme Candidats du Manitoba. (J. Tan, J. B. Tan, A. Tan et autres)

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M^{mes} STEFANSON et KORZENIOWSKI ainsi que MM. FAURSCHOU, JENNISSON et CULLEN font des déclarations de député.

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de M^{me} BRAUN voulant que soit présentée au lieutenant-gouverneur l'adresse suivante :

Nous, députés à l'Assemblée législative du Manitoba, vous remercions bien humblement du discours que vous avez prononcé à l'ouverture de la deuxième session de la trente-neuvième Législature du Manitoba.

L'Assemblée reprend également le débat sur la motion de M. MCFADYEN voulant que la motion principale soit amendée par adjonction, à la fin, de ce qui suit :

Cependant, l'Assemblée déplore que le gouvernement :

- a) ait ordonné à tort à Hydro-Manitoba de construire la ligne de transport d'électricité BiPole III du côté ouest de la province, entraînant ainsi des coûts supplémentaires de plus de 500 millions de dollars, une perte d'électricité de 40 mégawatts et plus de 17 millions de dollars de perte annuelle de revenu provenant de la vente d'électricité;
- b) ait refusé de fournir des réponses aux 34 000 Manitobains qui ont perdu plus de 100 millions de dollars de leurs épargnes à cause du scandale du Fonds Crocus;
- c) n'ait pas réussi à garantir que la sécurité des enfants qui sont sous la tutelle du ministère des Services à l'enfant et à la famille constitue une priorité;
- d) ait mal géré le système des soins de santé, ce qui a causé une pénurie de professionnels de la santé, une lourde bureaucratie, de longues périodes d'attente pour les tests de diagnostic et les traitements ainsi que la fermeture de 14 salles d'urgence en région rurale;
- e) ait gaspillé 3 millions de dollars à la campagne publicitaire Vibrant d'énergie qui s'est avérée inefficace;
- f) soit demeuré inactif à l'égard de la compétitivité du Manitoba face aux autres provinces de l'ouest, particulièrement la Saskatchewan;
- g) n'ait pas réussi à faire du Manitoba une province attrayante pour nos jeunes, ce qui a poussé 35 000 Manitobains à quitter le Manitoba pour chercher un meilleur avenir dans d'autres provinces;
- h) dépende de plus en plus des paiements de transfert du fédéral;
- i) ait annulé le plan du gouvernement précédant visant le remboursement de la dette et qu'il n'ait pas consacré une partie du transfert fédéral record à la réduction de la dette, léguant ainsi cette dernière à nos enfants et à nos petits-enfants;
- j) n'ait pas su faire face au nombre sans précédent de fusillades et de criminels qui possèdent illégalement des armes à feu;
- k) n'ait pas déployé assez d'efforts à la mise sur pied de stratégies visant à aider le secteur agricole à faire face à ses problèmes, tels que les effets de l'augmentation de la valeur du dollar canadien, les coûts élevés des facteurs de production et les effets possibles de l'étiquetage du pays d'origine;

- l) n'ait pas réussi à encourager et à promouvoir une économie rurale forte et dynamique;
- m) n'ait pas su faire face efficacement aux défis continus qui se présentent à lui sur le plan de l'infrastructure dans des domaines clés, tels que les ponts, les routes, le traitement des eaux et des eaux usées ainsi que dans les télécommunications, telle que l'accessibilité aux services à large bande dans les régions rurales;
- n) n'ait pas su adopter de stratégie à long terme visant à répondre aux besoins en infrastructure du secteur de l'éducation dans les collectivités à forte croissance;
- o) sous-finance nos établissements postsecondaires de façon chronique depuis presque dix ans;
- p) n'ait pas donné suite à des initiatives environnementales importantes malgré d'innombrables déclarations et promesses en ce sens, y compris l'amélioration de l'état de santé du lac Winnipeg, la réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en œuvre d'une proposition du parti progressiste conservateur visant l'établissement d'un système de consignation des contenants de boissons;
- q) n'ait pas mis fin à la médecine de couloir, n'ait pas établi de poste de Commissaire à la protection de la vie privée et n'ait pas su renforcer la sécurité de nos collectivités malgré les promesses faites en ce sens;
- r) ait démontré un manque d'équité et de responsabilité dans des secteurs importants du gouvernement tels que l'attribution de contrats, les comités législatifs et la législation relative aux élections et à la protection de la vie privée;
- s) ait fait preuve d'un manque de respect envers le rôle du gouvernement provincial en agissant à titre de promoteur immobilier et en employant l'argent des contribuables de façon risquée;
- t) ait mal géré Logement Manitoba et n'ait pas su améliorer les conditions déplorables dans lesquelles doivent vivre les Manitobains à faible revenu qui dépendent des logements sociaux, telles que les punaises des lits, la moisissure ainsi que la violence chronique et les activités liées aux drogues,

et qu'il ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

Le débat se poursuit sur l'amendement.

M^{me} HOWARD ainsi que MM. DERKACH et ALTEMEYER interviennent. M. BRIESE exerce son droit de parole jusqu'à 12 h 30 et le conserve pour la reprise du débat.

La séance est levée à 12 h 30 et l'Assemblée ajourne ses travaux à lundi, 13 h 30.

Le président,

George HICKES